



Livret A : baisse du taux et nouveau coup dur !

Le gouvernement a décidé de fixer le taux du Livret A à 0,75 % au 1^{er} août. La Confédération Nationale du Logement redoute une large décollecte et par conséquent, un manque de financement pour le logement social.

La CNL met en garde contre ce faible taux qui pénalise les épargnants populaires et le risque de transfert de l'épargne du Livret A vers d'autres placements.

Conséquence de cette décollecte : moins de financement disponible pour la construction de logement sociaux.

De plus, la CNL demande que cette mesure favorable aux organismes Hlm soit réellement profitable aux locataires du parc social par une baisse de leur loyer. Elle leur a d'ailleurs adressé un courrier en ce sens.

Enfin, la CNL souhaite que 100% de la collecte du Livret A par la Caisse des Dépôts et Consignations soit attribuée à la construction de logements sociaux.

La CNL demande:

- **Le versement de 100% de la collecte du Livret A pour la construction de logements sociaux.**
- **La baisse des loyers sur tout le territoire, dans tous les secteurs locatifs.**
- **La construction de 250 000 logements véritablement sociaux par an.**
- **La revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives.**
- **L'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité.**

Retrouvez la pétition en ligne « Stop à l'augmentation des charges » sur www.change.org et toutes les informations complémentaires sur www.lacnl.com